

COMMUNE DE SAINT-POINT-LAC**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 OCTOBRE 2021****affiché le 21 octobre 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Point-Lac s'est réuni à la Mairie le 14 octobre 2021, à 18 heures 50, sur convocation de Mme le Maire en date du 8 octobre 2021.

Présentes : Mmes Patricia FAGIANI, Sandrine VALLET, Elodie ROBBE, Mathilde COUTURIER, Françoise NORMAND, Mélanie ALPY et Lisa RUBILONI.

Etaient absentes non excusées : Mme Aurélie GRARD

Secrétaire de séance : Mme Lisa RUBILONI

Le compte-rendu du conseil municipal du 8 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents le 14 octobre 2021.

I. POINTS A DELIBERER

- *Décision modificative, Budget Communal « Rémunération du personnel »*

Le 23 septembre, un certificat administratif a été réalisé pour demander un prélèvement dans le compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » de 15 000 € pour abonder le compte 6411 « Rémunération du personnel », le nombre d'heures supplémentaires ayant été sous-estimé. Une délibération est nécessaire pour régulariser cette écriture.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la DM n°2 du budget communal.

- *Décision modificative, Budget Camping « Autres personnels extérieurs »*

Le 23 septembre, un certificat administratif a été réalisé pour demander un prélèvement dans le compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » de 13 000 € pour abonder le compte 6218 « Autres personnels extérieurs », suite à deux factures de 2020 arrivées en retard en 2021. De plus, une augmentation des crédits au compte 6218 de 2000 € est également nécessaire. Une délibération est nécessaire pour régulariser cette écriture.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la DM n°1 du budget camping.

- *Décision modificative, Budget Eau « Créances admises en non-valeur »*

Le 23 septembre, un certificat administratif a été réalisé pour demander un prélèvement dans le compte 022 « Dépenses imprévues de fonctionnement » de 17.85 € pour abonder le compte 6541 « Créances admises en non-valeur ». Une délibération est nécessaire pour régulariser cette écriture.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la DM n°1 du budget eau.

- *Acquisition à l'€ symbolique de la parcelle cadastrée A 136 « Champs bannis » appartenant à l'indivision Lagier*

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition de M. Lagier Bruno de céder à la commune pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée A 136 « Champs bannis », parcelle de 1 529 m². La commune est intéressée par cette acquisition et rappelle que les frais d'acte resteront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'acquérir la parcelle cadastrée A 136 et prend acte que les frais liés à l'acte notarié resteraient à la charge de la commune.

- *Remboursement d'un bon « Fête des mères »*

Point ajourné, n'ayant pas eu à ce jour le bon « retardataire ». Une discussion s'est néanmoins engagée concernant un allongement exceptionnel de la durée de validité de ce bon. Différents points de vue sont exprimés sur une application stricte de la date limite compte-tenu de la nouveauté de la mise en service de ces bons. Le bon en question devra être présenté en mairie avant le prochain conseil municipal pour pouvoir être validé. L'année prochaine, si cette formule est renouvelée, la date limite décidée sera ferme et définitive.

II. QUESTIONS DIVERSES

Broyage : Le broyeur, mis à disposition grâce à la convention passée entre Préval et la commune, est proposé aux particuliers le samedi 30 octobre. L'employé communal est seul habilité à utiliser la machine. Les particuliers apportent leurs branchages d'un diamètre maximum de 10 cm, à l'exclusion de tout autre déchet vert susceptible d'endommager le broyeur.

Aménagement voirie : les travaux de signalisation sont terminés. Reste le garde-corps à poser sur le mur de soutènement en limite de la propriété de Mme Bourdin le long de la rue Damvauthier.

Fibre optique : Une proposition commerciale Azylis est à l'étude pour la commune. Azylis est un fournisseur d'accès local basé à Vercel qui présente l'avantage d'un S.A.V. assuré dans la journée. Il est décidé de faire compléter le devis en intégrant les installations du camping et de l'aire de camping-cars.

Fin de saison touristique : La saison a été un peu moins bonne que l'année dernière au camping (2020 exceptionnelle compte-tenu des circonstances sanitaires et météorologiques). Comme annoncé sur le site, l'aire de camping-cars sera ouverte toute l'année, mais il n'y aura pas de déneigement. Il faut vérifier que la barrière fonctionne en période de neige et programmer la réalisation du joint des boucles de détection. Une réunion de bilan est fixée le lundi 15 novembre à 18h30.

Echo du lac : Les responsables de l'association demandent à garder l'Algecco pour faciliter le stockage hivernal. Le Conseil Municipal confirme les termes de l'AODP signée en début de saison et ne souhaite pas donner de suite favorable à la demande. Il est rappelé que le local situé au-dessus du lavoir communal est à disposition de l'association.

Modification du PLU : Une requête en annulation a été déposée par l'indivision Lanquetin concernant le classement de la parcelle AA 99. Le dossier est transmis au Cabinet d'avocats de la commune.

Calendrier des prochaines réunions : Commission Tourisme → 8/11/2021 à 18h30
Conseil Municipal → 22/11/21 à 18h30
Commission urbanisme → 22/10/21 à 17 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Mme Le Maire, Patricia FAGIANI